



65 rue Lessard  
Saint-Jean-de-Matha, (Québec)  
J0K 2S0  
Tel : 450-886-3867  
[info@matha.ca](mailto:info@matha.ca)  
[www.saintjeandematha.qc.ca](http://www.saintjeandematha.qc.ca)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

- Lac Noir -

### La Municipalité n'a pas entamé de processus pour interdire certains types d'embarcations.

**Saint-Jean-de-Matha, le 17 décembre 2018** — Nous souhaitons par le présent communiqué clarifier une situation quelque peu confuse qui semble donner lieu à certaines rumeurs ou interprétation.

Comme vous le savez, les compétences municipales en matière de navigation sur les plans d'eau sont très limitées. Les pouvoirs se situent davantage au niveau de la protection de l'environnement comme la protection des rives, la mise aux normes des installations septiques ainsi que l'exigence du lavage des coques de bateau pour éviter la propagation des espèces exotiques envahissantes.

La municipalité n'a pas les pouvoirs légaux pour interdire certains types d'embarcations sur le Lac Noir. Or il existe une procédure permettant de demander à Transports Canada la délégation de certains pouvoirs à la municipalité lorsque nécessaire pour résoudre une situation problématique dont la solution est souhaitée de façon consensuelle par une très forte majorité de citoyens concernés.

Il s'agit d'un processus long et complexe nécessitant une démarche de consultation publique avec tous les intéressés, citoyens, associations, paliers gouvernementaux, etc. Il doit être démontré qu'aucune autre solution n'existe outre qu'une délégation de compétence par le fédéral.

Or la municipalité n'a pas entamé ce processus contrairement aux rumeurs. Seule une séance d'information a eu lieu en novembre dernier, laquelle ne porte absolument pas à conséquence. La municipalité ne compte pas pour l'instant entreprendre une telle démarche d'autant plus que des solutions efficaces demeurent à être explorées lesquelles pourraient très bien solutionner les problèmes occasionnés par cohabitation des embarcations sur le lac. À cela s'ajoute le fait qu'il ne semble pas qu'il y ait consensus auprès des citoyens concernés afin que la municipalité entreprenne ce processus.

Tous s'entendent à dire que la sensibilisation au respect du code d'éthique implanté en 2018 et au comportement responsable des usagers sur le lac ou aux abords doit céder le pas aux règles coercitives. Il est important que les citoyens sachent qu'ils seront informés et invités à toutes consultations publiques s'il y a lieu. La transparence nous gouvernera dans nos actions. Si des doutes ou des interrogations demeurent quant à l'interprétation de propos tenus par certains, n'hésitez pas à nous contacter ainsi que le maire personnellement afin de valider toute information.

#### Source :

Josée Latendresse  
Directrice des loisirs, de la culture et des communications  
Municipalité de Saint-Jean-de-Matha  
(450) 886-3867 poste 6  
[j.latendresse@matha.ca](mailto:j.latendresse@matha.ca)